

ID: 073-217302314-20230112-2023DELIB_07-DE

DCM N° 07 /2023

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de ST-JEAN-DE-MAURIENNE

COMMUNE de

ST-ETIENNE-DE-CUINES - 73130

L'an deux mil vingt-trois, le douze janvier, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. Dominique LAZZARO, MAIRE.

MEMBRES PRESENTS: MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CLEMENT Pierre-Benoît -COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - DEPLANTE Benjamin - GOYET Aurélie -LEMAIRE-LEVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

MEMBRE ABSENT: NEANT

Mme CURCIO Véronique a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M .:

09/01/2023

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M.;

17/01/2023

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

02/02/2023

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET:

02/02/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 14

PRESENTS 14

* VOTANTS 14

OBJET: MOTION DE SOUTIEN PROJET ZONE SPECIALE CARRIERE (Z.S.C.) HAUTE MAURIENNE

M. LE MAIRE propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL de ST-ETIENNE-DE-CUINES

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix POUR,

ADOPTE la motion de soutien suivante relative au PROJET ZONE SPECIALE CARRIERE (Z.S.C.) en HAUTE MAURIENNE:

Ayant été informé, dans le 02 janvier 2023, par les garants de concertation, d'un projet de création d'une Zone Spéciale Carrière concernant l'exploitation de la ressource en gypse sur les communes de Haute Maurienne Vanoise,

Après avoir eu connaissance de prémices de mobilisation contre ce projet,

SOULIGNE:

*Que les services de l'Etat, à ce jour, n'ont pas engagé la moindre consultation des élus et de la population sur ce dossier,

*Qu'à défaut d'une concertation avec les propriétaires fonciers, les services de l'Etat ont opté pour une procédure ZSC,

*Que dans ces conditions, les élus et la population s'interrogent sur les impacts économiques et environnementaux d'un tel projet,

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le 03/02/2023



ID: 073-217302314-20230112-2023DELIB_07-DE

*Que l'ampleur du programme semble démesurée au regard du territoire et que le modèle d'exploitation (aérien ou souterrain) et les modes précis de transport ne sont pas définis,

*Que de par les nuisances générées, cette activité va à l'encontre d'un développement touristique durable et harmonieux, principale source d'emploi du territoire de Haute Maurienne Vanoise,

*Que les impacts sur le tissu économique local ne sont pas probants en terme de création d'emploi et que ce bilan (création/perte) n'a pas été évoqué,

*Que le bilan carbone positif mis en exergue par l'entreprise PLACO PLATRE n'est pas établi,

*Que les projets de développement touristique, soutenus par les collectivités, tels que le l'aménagement du Chemin du Petit Bonheur et la création de la voie cyclable V67 seront dégradés par la présence de la carrière,

*Que le territoire de la Maurienne est déjà largement impacté par le chantier Tunnel Euralpin Lyon Turin,

En conséquence, au regard de ces éléments et du manque flagrant de concertation, de communication des services de l'Etat et la possibilité de débattre des éléments du dossier, ainsi que de ces avantages et inconvénients, pour soutenir les communes directement impactées par ce projet :

LE CONSEIL MUNICIPAL de ST-ETIENNE-DE-CUINES, dans sa réunion du 12 Janvier 2023,

- <u>SE PRONONCE CONTRE</u> le projet actuel de ZONE SPECIALE CARRIERE (Z.S.C.) de la Vallée de la Maurienne ou ailleurs.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, 02 FEVRIER 2023.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

